

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2009

Réception par le Prefet : 20/01/2009

Publication :



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-1-3-3

Séance du vendredi 16 janvier 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

TRANSPORTS SCOLAIRES DELEGATION DE COMPETENCE A DES ORGANISATEURS LOCAUX

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne délégation au Syndicat Intercommunal Scolaire Friesen - Ueberstrass pour l'organisation du transport scolaire pour le regroupement pédagogique constitué entre ces deux communes ;
- donne délégation au Syndicat Intercommunal Scolaire de la Haute Vallée de la Doller pour l'organisation du transport scolaire pour les regroupements pédagogiques constitués entre les communes de Sickert, Kirschberg, Wegscheid, Oberbruck, Dolleren, Rimbach et Sewen ;

- m'autorise à signer les conventions de délégation jointes en annexe.

LE PRESIDENT

Pour le Président,

le 1^{er} Vice-Président Délégué

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a few short, horizontal strokes at the bottom.

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions